

SÉNAT - Apprentissage à la Commission de la Culture, de l'éducation, de la communication et du sport



Paris (75006), France
Référence : 5igdwcmg7w



Type de contrat : Contrat d'apprentissage
Date de démarrage : 01/09/2025
35h/semaine
Qualification : Non précisé

Entreprise

Les sept commissions législatives permanentes du Sénat sont chargées d'examiner les projets et propositions de lois sur lesquels elles sont saisies au fond ou pour avis avant leur examen en séance publique et d'éclairer les sénateurs, notamment par la voix de leurs présidents et de leurs rapporteurs, sur les dispositions et amendements mis au vote en commission et en séance. Dans leurs domaines de compétences respectifs, les commissions organisent également des travaux de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, le cas échéant par la mise en place d'auditions, de tables rondes, de groupes de travail internes et d'études et de missions d'information, ainsi que par la publication de rapports d'information.

La **commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport** joue un rôle essentiel dans l'examen des politiques publiques et des textes législatifs relevant de sa compétence. Son champ d'activité couvre de nombreux domaines, notamment l'éducation, la recherche, la culture, la communication, la francophonie, le sport, la jeunesse et la vie associative.

L'apprenti(e) est accueilli(e) au sein du **service de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport**, qui est la structure administrative chargée d'assister les membres de la commission dans l'exercice de leurs fonctions.

Mission

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, aux différentes activités de la **commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport**. Il (elle) pourra ainsi assister l'équipe administrative de la commission dans ses différentes missions auprès des parlementaires, notamment à travers :

- l'appui aux parlementaires dans l'élaboration de la loi, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques, sous le tutorat d'un ou plusieurs administrateur(s) de la commission (notamment l'assistance à l'analyse juridique de textes législatifs et d'amendements et à la rédaction de rapports législatifs et/ou de rapports d'information) ;
- l'organisation d'auditions et la rédaction de comptes rendus ;
- la rédaction de notes de synthèse ;
- des recherches documentaires sur les thèmes des textes législatifs examinés, des rapports d'information à produire ou des auditions organisées.

Les tâches confiées se situeront préférentiellement dans le champ correspondant au libellé du master préparé mais pourront être étendues, si nécessaire et en fonction des exigences de l'agenda parlementaire, à l'ensemble des compétences de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

Durée et rythme de l'apprentissage :

Contrat d'apprentissage d'**un an** sur l'année universitaire 2025-2026 (septembre 2025 à septembre 2026). Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur les **mercredis** ou à tout le moins une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur.

Profil recherché

Étudiant(e) en première ou deuxième année de master, spécialisé(e) dans les domaines du droit, des sciences politiques ou des affaires publiques, le (la) candidat(e) réunit les qualités suivantes :

- connaissance des institutions et des structures administratives de l'État, du rôle et des pouvoirs des assemblées parlementaires et des institutions européennes et des modalités d'élaboration du droit communautaire ;
- connaissances juridiques solides, rigueur du raisonnement et bonnes qualités rédactionnelles ;
- qualités d'analyse et de synthèse, maîtrise des techniques de rédaction de comptes rendus, de notes et de rapports ;
- connaissance des techniques de communication, maîtrise des usages de la presse et des réseaux sociaux ;
- maîtrise de l'anglais ;
- disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie, capacité d'adaptation, bon sens de l'organisation ;
- neutralité et discrétion.

Modalités du contrat d'apprentissage :

- Remboursement des frais de transport selon la réglementation en vigueur (75% de l'abonnement mensuel) ;
- Possibilité de prise en charge de la mutuelle ;
- Accès au restaurant du personnel (tarif préférentiel).

Candidatures :

Les candidats sont invités à transmettre avant **le 27 avril 2025**, leur **curriculum vitae**, accompagné d'une **lettre de motivation** précisant leur **rythme d'alternance**.

Il est demandé aux candidats de ne postuler qu'à deux offres d'apprentissage.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé